



PDLHIND 57

GRILLE DE SIGNALEMENT

A RETOURNER par e-mail à ddt-habitat-indigne@moselle.gouv.fr ou par courrier à la Direction Départementale des Territoires de la Moselle, service habitat, boîte aux lettres habitat indigne, 17 quai Paul Wiltzer 57036 Metz cedex 01

OBJECTIF : permettre à des particuliers (occupant du logement, membre de la famille, voisin,...), à des professionnels non-spécialistes du bâtiment (travailleur social, pompier, agent de police,...) ou à des élus **1-d'identifier, par des questions précises, les principaux désordres présents dans le logement, 2-de transmettre le signalement au pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et non décent (PDLHIND57) qui orientera selon la charte partenariale en vigueur.**

Aidez-vous des indications ci-dessous pour remplir cette grille. Vous pouvez y joindre tout élément utile (photos, justificatifs,...). Aucune des questions de B1 à B7 n'est obligatoire : n'indiquez que ce que vous pouvez. **Vous avez encore des difficultés à renseigner cette grille ?** Faîtes-vous aider par un conseiller de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) au 03 87 50 02 60.

A1 – Le N° d'identifiant est sur la dernière page de la taxe d'habitation reçue par l'occupant pour cette adresse : dernière ligne du tableau « détail du calcul des cotisations », dans la case « identifiant ». Il comporte 10 chiffres et 1 lettre.

A2 - Nom et Prénom des occupants en titre du logement. **Nb occupants** : indiquez si une naissance est attendue. **Allocataire des aides au logement** : cocher OUI si l'occupant est bénéficiaire de l'APL (Aide Personnalisée au Logement) de l'ALF (Allocation de Logement Familiale) ou de l'ALS (Allocation Logement Sociale). **Organisme** : précisez qui verse les aides, Caf (Caisse d'Allocations Familiales) ou Msa (Mutualité Sociale Agricole, pour les exploitants et salariés agricoles).

A3 – Indiquez OCCUPANT si l'occupant est aussi le propriétaire. Si le propriétaire est différent de l'occupant, indiquez les nom et coordonnées et précisez s'il s'agit d'un organisme (bailleur public, SCI,...).

A5 – Travaux demandés par courrier au propriétaire : cocher OUI uniquement si demande faite par courrier. NB : avant de saisir le pôle, il convient au préalable d'avoir fait à votre propriétaire une demande écrite de travaux (en lettre recommandée avec accusé de réception de préférence). Vous pouvez joindre une copie du courrier adressé au propriétaire. L'ADIL propose sur demande des modèles de courrier. **Remarques** : indiquez toute information complémentaire utile à la compréhension de la situation : refus du propriétaire de faire les travaux, occupant sans titre, tutelle en cours, occupant vulnérable, litige,...

B3 – L'installation de chauffage du logement doit permettre de maintenir une **température suffisante soit 18 °C** au centre des pièces.

B3 – Absence d'installation de chauffage : cochez si le logement ne dispose d'aucun chauffage installé par le propriétaire. **Absence d'entretien du chauffage** si le chauffage n'est pas entretenu, au minimum tous les ans, par un professionnel. **Appareil à combustion dans une pièce non ventilée** si, dans une pièce qui n'a aucune entrée d'air frais, est utilisé un appareil utilisant un combustible (bois, charbon, fuel, éthanol, pétrole ou gaz). Il peut s'agir d'appareil de chauffage, cheminée, insert, chauffage d'appoint, groupe électrogène, appareil de production d'eau chaude, cuisinière, appareil de bricolage,... Indiquez dans **Autres** si l'évacuation des fumées est obstruée, non étanche ou déboîtée. En cas de malaise, appelez les pompiers. **Les pièces humides** sont la salle de bain, les WC, la buanderie et la cuisine.

B4 – Fils électriques à nu ou non-fixés si risque manifeste d'électrocution. Les **infiltrations d'eau** peuvent concerner des remontées d'eau du sol, des fuites de canalisations d'eaux pluviales ou d'eaux usées ou des problèmes d'étanchéité de la toiture, des fenêtres et des murs extérieurs. **Risque d'effondrement** : affaissement ou effondrement de plancher, plafond, mur, escalier... sur la voie publique ou non. Comme pour les rambarde, prévenez le maire. Précisez dans **Autres** la localisation de ces 2 derniers problèmes.

B5 – Un logement doit être **alimenté en eau** par le réseau public ou par une source ou un puits autorisé par l'Agence Régionale de Santé ; de même, il doit être raccordé à un système d'assainissement soit collectif soit individuel.

B6 – Précisez dans **Autres** si les installations existent mais sont inutilisables.

B7 – Précisez dans **Autres** le nombre et le type d'animaux (chats, chiens, lapins,...).

A1 – SITUATION DU LOGEMENT

Adresse du logement :
CP et Ville : Etage : Superficie :
Type d'habitation : appartement maison autres
précisez :
N° identifiant de la taxe d'habitation :

A2 - OCCUPANT

Nom et Prénom :
Tél : Nb occupants : dont enfants mineurs :
Allocataire des aides au logement : oui non
si oui, précisez l'organisme : Caf Msa
Date d'entrée dans les lieux :

A3 - PROPRIÉTAIRE (si différent de l'occupant)

Nom et Prénom /Nom de l'organisme :
 Tél :
Adresse : CP et Ville :

A4 - SIGNALANT (si différent de l'occupant)

Nom et Prénom
Lien avec l'occupant :
si travailleur social, précisez l'organisme :
 Tél :

A5 – ELEMENTS DE CONTEXTE

Travaux demandés par courrier au propriétaire : oui non
si oui, date : Remarques :

A6 – VALIDATION

L'occupant (si différent du signalant) a été informé de cette démarche :
oui non
Signature du signalant : le signalant atteste de la véracité des éléments
indiqués dans cette grille

B1 – PRESENCE EVENTUELLE DE PLOMB DANS LES PEINTURES

- Peintures anciennes et écaillées
- Présence d'enfants ≤ 6 ans ou de femme enceinte

B2 – LOGEMENT

- Absence d'ouverture sur l'extérieur (ni ouverture, ni fenêtre)
- Situé en sous-sol ou dans un grenier non-aménagé
- Situé dans lieu précaire (garage, cabanon, bureau, commerce, ...)
- Dont la pièce principale ou pièce unique < 9m²

B3 – CHAUFFAGE – VENTILATION

- Le chauffage ne permet pas de maintenir une température suffisante
- Absence d'installation de chauffage Humidité
- Absence d'entretien du chauffage Moisissures
- Appareil à combustion dans une pièce non ventilée
- Absence de ventilation dans les pièces humides
- Autres :

B4 – STRUCTURE DU BATI

- Fils électriques à nu ou non-fixés Infiltrations d'eau
- Fissures **!!!Risque d'effondrement !!!**
- !!!Rambarde de fenêtre ou d'escalier absente ou branlante !!!**
- Autres :

!!! Prévenez le maire !!!

B5 – EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT

- Absence d'alimentation en eau Absence d'assainissement
- Absence de raccordement au réseau d'eau public
- Autres :

B6 – INSTALLATIONS SANITAIRES

- Absence d'accès à un WC Absence d'accès à une salle d'eau
- Absence d'eau chaude
- Autres :

B7 - DIVERS

- Accumulation de déchets ou objets divers Absence d'entretien
- Nombreux animaux domestiques Insectes ou rongeurs
- Autres :